

## L'ensemble des ambulanciers gersois suspend le mouvement de grève



L'ensemble des ambulanciers gersois suspend le mouvement de grève

Le mouvement national de grève lancé le 12 octobre par les deux syndicats d'ambulanciers CNSA et FNMS majoritaires dans la profession, sera levé dès ce soir. Le président du syndicat gersois Patrice Bouyer, conjointement avec Aurélie Lalanne présidente de l'Association de Transports Sanitaires Urgents du Gers (ATSU 32), nous adresse le communiqué adressé dès ce matin à l'ensemble des ambulanciers gersois qui soutenaient tous le mouvement depuis son premier jour.

Le Président de la République, lors d'un discours prononcé au congrès des sapeurs-pompiers de Marseille le 16 octobre, a annoncé la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents pré-hospitaliers avant le premier semestre 2022 sur l'ensemble du territoire, en se fixant comme objectif la réduction des carences. Cela suppose par conséquent un début d'application dès le début de l'année 2022.

A la suite de ces annonces, la CNSA et la FNMS ont échangé avec le cabinet du ministre de la Santé, qui les a assurées du soutien total du ministère sur la mise en œuvre, dès que possible, de la réforme et de la publication prochaine du décret, à la lecture duquel les deux fédérations seront associées.

### Parmi les autres engagements pris figurent :

- la sanctuarisation du coordonnateur ambulancier qui sera à même de qualifier et de définir la carence. Ce point constituait une des revendications majeures de la CNSA et de la FNMS qui se réjouissent d'avoir obtenu gain de cause.
- l'exonération du ticket modérateur et la prise en charge à 100% des transports sanitaires urgents pré-hospitaliers : cette mesure sera adoptée par amendement lors de l'examen de la loi des finances de la sécurité sociale pour 2022 ou, à défaut, après constitution d'un groupe de travail entre les autorités de tutelle et les fédérations représentatives avant la fin du mois de novembre.
- la situation économique du secteur : des engagements de l'Etat ont été pris sur l'ouverture de négociations au sujet de l'attractivité du métier, qui prendra en compte divers facteurs tels que l'augmentation du SMIC, la hausse du prix du carburant... Les discussions se feront en lien avec le ministère du Travail sur la base des travaux et études déjà réalisés ou en cours, tels que la mission sur la résorption des difficultés de recrutement dans les métiers en tension menées par Philippe Dole de l'inspection générale des affaires sociales, à laquelle la CNSA et la FNMS ont collaboré.

L'ensemble de ces éléments nouveaux, qui démontrent la volonté de l'Etat de donner satisfaction aux revendications de la profession, conduisent les deux fédérations à suspendre le mouvement de grève à partir de ce soir mardi 19 octobre 20h.(19 heures sur le département du Gers du fait des accords spécifiques sur le département entre SDIS32 et établissements hospitaliers)

Cette suspension a été entérinée par leurs représentants à 85%.

CNSA et FNMS se réservent néanmoins le droit de le réactiver en cas de manquement à la parole donnée ou de tout retard dans la mise en œuvre des